

### Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept décembre deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :** M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – Mr Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de Séance :** Mme Capucine MAYEUR.

**N° 2023-54 - Objet : Organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : périodes et modalités de fonctionnement 2024.**

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Par Délibération du n° 2021-13 du 25 mars 2021, le Conseil Municipal décidait de créer un groupement de commandes avec la commune de Lompret pour l'organisation et la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). Le groupement de commande ayant pour objet de mutualiser les accueils des loisirs sans hébergement en répartissant les lieux d'accueils sur les deux communes et en permettant aux familles lomprettoises et verlinghemmoises de s'inscrire dans les mêmes conditions.

Il convient de définir les périodes et modalités de fonctionnement pour l'année 2024.

Les dates de fonctionnement, tranches d'âge et capacités d'accueil sont proposées comme suit :

ALSH TRADITIONNELS			
SESSION	DATE ET LIEU DE FONCTIONNEMENT	TRANCHES D'ÂGE	CAPACITE D'ACCUEIL
Hiver	26/02/2024 au 08/03/2024 soit 10 jours Organisation par la commune de Verlinghem pour les deux communes	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 <sup>er</sup> jour de l'entrée au centre)	70 places
Printemps	22/04/2024 au 03/05/2024 soit 9 jours Organisation par la commune de Lompret pour les deux communes. 70 places		
Juillet	08/07/2024 au 02/08/2024 soit 20 jours Organisation propre à la Commune de Verlinghem, chaque commune organisant son propre accueil de loisirs en juillet	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 <sup>er</sup> jour de l'entrée au centre)	100 places
Août	05/08/2024 au 30/08/2024 soit 19 jours Organisation par la commune de Verlinghem pour les deux communes	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 <sup>er</sup> jour de l'entrée au centre)	100 places



Automne	21/10/2024 au 31/10/2024 soit 9 jours. Organisation par la commune de Lompret pour les deux communes. 70 places		
Noël	23/12/2024 au 27/12/2024 soit 4 jours Organisation par la commune de Verlinghem pour les deux communes sous réserve de 20 inscriptions minimum	Enfants de 2 ans révolus scolarisés à 15 ans (moins de 16 ans le 1 <sup>er</sup> jour de l'entrée au centre)	70 places

### ALSH POUR ADOLESCENTS

Juillet	08/07/2024 au 12/07/2024 soit 5 jours	Adolescents de 11 à 15 ans (moins de 16 ans le 1 <sup>er</sup> jour de l'entrée au centre)	16 places
Organisation propre à la commune de Verlinghem			
Août	19/08/2024 au 23/08/2024 soit 5 jours	Adolescents de 11 à 15 ans (moins de 16 ans le 1 <sup>er</sup> jour de l'entrée au centre)	16 places
Organisation propre à la commune de Verlinghem			

Les enfants extérieurs aux communes de Verlinghem et Lompret pourront s'inscrire aux centres dans la limite des places disponibles après inscriptions des verlinghemmois et lomprétois.

Pour la session de juillet, chaque commune organisera son propre accueil. Les enfants extérieurs à la commune pourront s'inscrire au centre dans la limite des places disponibles après inscriptions des verlinghemmois.

Les horaires restent inchangés, du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures. Un accueil sera assuré de 8 heures à 9 heures et de 17 heures à 18 heures (garderie) ainsi que la possibilité de restauration de 12 heures à 13 heures 30 au restaurant municipal.

Les lieux d'accueil à Verlinghem seront les locaux du Centre Communal d'Animation Jacques HOUSSIN. D'autres lieux pourront être utilisés en accord avec la Commune et le prestataire de services tels que la salle de sports, le terrain de sports, la ferme de la Base de Loisirs de Lompret-Pérenchies-Verlinghem (sous réserve de disponibilité et de l'accord du SIVOM Lompret-Pérenchies-Verlinghem), le restaurant municipal ou autres locaux communaux. L'école Gutenberg sera susceptible d'être utilisée durant les sessions de juillet et août.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

**Définit les périodes et modalités de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement pour l'année 2024 dans les conditions et aux dates exposées ci-dessus.**

La secrétaire de séance,  
Capucine MAYEUR.



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.



Le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2023  
et de la publication le 22/12/2023 Thierry BONTE, Maire.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_54
Objet :	<b>Organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : périodes et modalités de fonctionnement</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	059-215906116-20231214-2023_54-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-215906116-20231214-2023_54-DE-1-1_0.xml	text/xml	924 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : del_2023_54.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20231214-2023_54-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	170.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	19 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	19 décembre 2023 à 08h02min33s	Reçu par le MI le 2023-12-19